



Indemnisation d'une victime d'un accident de la route après 2 ans

Par 73v3n, le 29/06/2011 à 21:03

Bonsoir,

Je vous contacte car je suis assez embêté.

Pour "résumer" , il y'a 2 ans , vers fin juin 2009 , j'ai eu un accident de voiture (pour la petite histoire j'ai perdu le contrôle de mon véhicule sur de la boue dans un chemin de terre ,a 30 km/h, pour vous dire comment cela glissé sans que je m'y attende, et j'ai frappé un mur de béton) , et nous étions 4 dans le véhicule, tout le monde avait sa ceinture, seulement une jeune fille de 16 ans (révolus a ce moment la , maintenant elle a donc 18 ans) ne l'avait pas mise et s'est frappé contre le montant de porte.

Les parents de son petit copain ce soir la se sont charger d'elle et l'on emmené a un CHU, je n'ai jamais eu de plainte ou autre, rien à payer ou quoi que ce soit.
Je prenais des nouvelles chaque mois, elle s'en est sortie, et ma toujours dit qu'elle allait bien qu'elle ne m'en voulait pas, elle a eu apparemment une greffe de rate, et des problèmes au cervicales, ainsi que, apparemment, serait elle "épileptique" depuis, et je tiens a préciser que je dis "apparemment" car cette fille a un très grand coté mythomane.
Voilà.

Maintenant, il y'a quelque jours, elle me contacte, pour résumer, en disant que ses parents qui ont été "bien gentil" de ne rien dire ou autre, veulent me faire payer les frais médicaux d'un coup, qu'ils ont pris "2 experts et 2 avocats" au cas ou etc...

Mes questions sont donc, si cela est vrai, qu'est ce que je peux encourir ?

Et sinon, est-il possible qu'après 2 ans, sachant que (je ne m'y connais pas du tout en droit), elle avait plus de 16 ans, dorénavant elle en a 18, que cela remonte a 2 ans, et qu'il n'y a aucun papier officiel citant mon nom ?

Je tiens à dire que cela me parait bizarre car elle vient me voir PILE à un moment très mauvais personnellement et judiciairement pour moi ...
Et que je ne suis pas du tout sur de ce qu'elle avance...

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Et je vous souhaite une bonne soirée.

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **22:01**

Vous avez déclaré l'accident à votre assurance ?

Par **73v3n**, le **29/06/2011** à **22:20**

Non , la voiture à été vendue , est déclarée vendue à l'assurance.

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **22:48**

mais au moment de l'accident ?

Si elle peut prouver le préjudice de votre faute, elle peut obtenir indemnisation, évidemment d'où l'intérêt de déclarer les accidents à l'assurance (vous pensez que vous payez pour quoi ?)

Par **73v3n**, le **29/06/2011** à **23:19**

Non , je ne l'avais pas déclarée car , au niveau voiture, des amis carrossiers ou garagistes me disaient que, de toute manière ce serait trop cher, autant mieux en racheter une.

Et au niveau de mon amie , à l'époque , les parents de son petit copain , comme je disais , l'ont emmenée à l'hôpital et on tout pris en charge.

Mais je n'ai jamais eu aucun , comment dire , lien après avec la fille en question , je prenais juste des nouvelles, autrement rien niveau papier , administratif ou autre, c'est comme si cela n'était jamais arriver.

Maintenant après 2 ans elle revient, et après avoir repris contact avec le garçon (qui était son petit copain à l'époque) , lui meme ma dit qu'elle n'avait pas temps de soucis que ca, et que déjà par avant elle avait des problèmes de santé, lui me conseille de ne pas payer pour l'instant car cela paraît louche.

Par **bastiano**, le **30/06/2011** à **09:49**

Je pense qu'il y a une chance infime qu'elle gagne la partie maintenant si elle a un très bon avocat il pourra jouer sur le fait que sa cliente depuis cet accident a beaucoup de problèmes médicaux et psychologiques...il faut faire très attention à ça